



Conjoint absent

Par alexBoubou

Bonjour !

Questions :

- mon conjoint (toujours absent) peut-il s'absenter de notre foyer sans m'informer et sans mon consentement ?
- comment puis-je l'obliger légalement à être plus présent dans notre foyer ?
- a-t-il le droit de limiter mon accès à l'argent ?
- est-ce vrai qu'il possède tout ? Il figure seul sur l'acte notarié de don de sa mère reçu 8 ans après notre mariage., nous sommes mariés sans contrat, lui seul travaille.

Merci

Cordialement

Alex

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes mariés sans contrat, donc tous les revenus sont communs, même si un seul travaille.

Vous devez avoir accès à ces revenus pour couvrir les frais de la vie commune.

Par contre vous ne pouvez pas obliger votre conjoint à être présent, ni à vous demander la permission de s'absenter.

Vous n'avez non plus aucun droit sur l'argent qu'il a reçu en donation de sa mère.

Vu l'ambiance, un divorce est envisageable. Consultez un avocat.

Vous pourriez demander au juge de vous accorder une rente au titre du "devoir de secours" entre époux, le temps que le divorce soit acté.

Par alexBoubou

merci